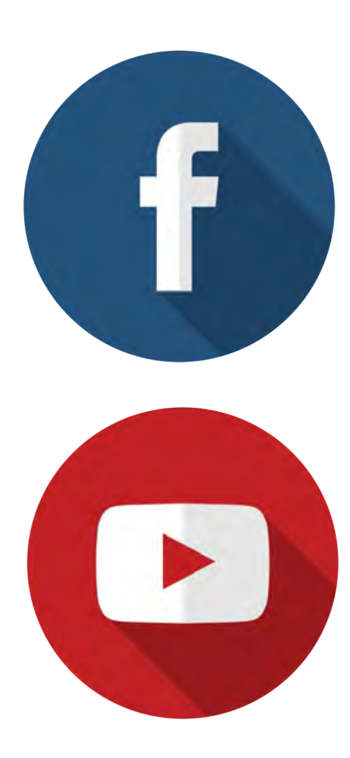
In the name of Allah, the Most Gracious, the Most Merciful







k. BOUSSAYOUD

Service de médecine légale
CHU Bab el Oued

INFANTICIDE

I. GENERALITES-DEFINITIONS

L'infanticide pose un problème médico-légal, juridique et social,il est défini par l'article 259 du code pénal algérien comme étant le meurtre ou l'assassinat d'un enfant nouveau né,né vivant.
Il est constitué par trois éléments :

- Il faut que l'enfant soit un nouveau né.
- Qu'il ait vécu.
- Que la mort ait donnée volontairement.

La mission du médecin légiste est très difficile et complexe car il consiste à reconstituer l'histoire de la naissance et la mort du nné avec les seules constatations faites sur le corps, pour remplir sa mission il faut procéder de façon méthodique a :

- Déterminer l'age du foetus.
- Etablir que l'enfant ait vécu.
- Déterminer la durée de vie de l'enfant.
- Rechercher les causes de la mort(les formes médico-légales)
- Examen de la mère présumée.

II. *DIAGNOSTIC MEDICO-LEGAL DE L'INFANTICIDE* :

1. détermination de l'age du fœtus.

Les signes de maturité sont nombreux et a rechercher au cours de l'examen externe du cadavre :
-le poids du nné à terme est compris entre 3kg et 3,5kg.

-la taille est comprise entre 45 et54cm , la formole de **BALTHAZARD DERVIEUX** permet à partir de la taille de calculer l'age en jours .

AGE(jrs)=taille(cm) x5,6

-le périmètre crânien est de 34à37cm.

-le diamètre occipito-frontal est de 10à12cm.

-la peau est ferme élastique, avec un panicule adipeux sous cutané important et un enduit sébacé au niveau des plis articulaires (vernix caséosa).

-les phanères :

- le lanugo de volume ,couleur et longueur variable siégeant à la région frontale ,autours des oreilles,le long de la colonne vertébrale et de la région sacrée .
- les cheveux sont colorés mesurant 2à3cm et recouvrant le cuir chevelu.
- Les ongles sont plus longs aux doigts qu'aux orteils.

-on recherche le point d'ossification de BECLARD au niveau de l'épiphyse inférieure du fémur qui apparaît dés le 8e mois de la grossesse et qui résiste a la putréfaction.

C'est un noyau d'ossification arrondi, lenticulaire de 5mm de diamètre ,de couleur rosée .

-le maxillaire inférieur présente un cloisonnement de quatre alvéoles dentaires.

L'existence de l'ensemble de ces signes permet de supposer l'age gestationnel du cadavre, aucun caractère ne peut à lui seul apporter la preuve d'une naissance à terme.

2. Etablir que l'enfant ait vécu :

On ne parle d'infanticide que si l'acte criminel a été accompli sur un nné vivant, la meilleure preuve de vie extra-utérine de l'enfant se trouve dans le fait qu'il ait respiré,une telle démonstration est liée aux modifications importantes durables et persistantes après la mort que subissent les poumons à la naissance,cette respiration est mise en évidence par des épreuves macroscopiques,hydrostatiques et histologiques au niveau des poumons ,ce sont les DOCIMASIES PULMONAIRES .

- **Caractères macroscopiques des poumons** :

-Les poumons n'ayant pas respirés sont confinés dans les gouttières para-vertèbrales,lisses ayant un aspect d'hépatisation ,laissant le cœur et le thymus a découverts.

-les poumons qui ont respirés remplissent la cage thoracique ,de couleur rosée,légers,de surface vésiculeuse, crépitants à la palpation,empiètent sur le cœur et le thymus.

- **Docimasies hydrostatiques** :

Elles sont basées sur le fait que la densité des poumons qui ont respirés est inférieure a celle de l'eau, l'épreuve est faite de 4temps, elle est dite positive si :

-1e temps : bloc (poumons, cœur, thymus) plongé dans l'eau flotte.

-2e temps : les poumons séparés plongés dans l'eau, flottent.

-3e temps :la compression sous l'eau des fragments de poumon laisse échapper de fines bulles d'air provenant des alvéoles et montent à la surface du liquide pour former une fine écume rosée.

-4e temps :les fragments de poumon surnagent encore après leurs écrasement sur la table.

Il existe des faux positifs en cas de putréfaction par la production de gaz putrides ,et des faux négatifs en cas de prématurité et en cas de carbonisation.

- **Docimasie histologique** :(examen anatomo-pathologique)

L'examen microscopique retrouve :

-s'il n y a pas eu respiration :tissu pulmonaire non aéré ,bronches plissées a épithélium de type cubique et artères pulmonaires vides

-s'il y a eu respiration :tissu pulmonaire aéré,bronches dilatées(déplissées),alvéoles dilatés et artères pulmonaires larges renfermant du sang.

3. **déterminer la durée de vie extra-utérine** :

après la naissance l'enfant accompli des actes physiologiques ,tandis que régressent certains éléments de la vie fœtale .

-la poche a air gastrique se remplie d'air en 1à5H après la naissance.

-A la naissance le gros intestin est complètement occupés par le méconium dont l'expulsion totale se fera au bout de 2ou3 jours.

-la chute du cordon ombilical commence par momification de l'extrémité entre 3et5jrs ,puis la chute entre 5et10jrs .

-la bosse séro-sanguine se résorbe en 3à4jrs

III. LES FORMES MEDICO-LEGALES :

- mort naturelle :

peut survenir avant,pendant,ou après la naissance(souffrance fœtale avec inhalation du liquide amniotique,hémorragie méningée,malformations,détresse respiratoire,syndrome infectieux…)

- morts criminelles :

-par suffocation :asphyxie mécanique par obstruction de la bouche et du nez à l'aide des mains ,corps étranger,couverture ,on trouve souvent des érosions,des ecchymoses autour de la bouche et du nez. ou par enfouissement dans un milieu pulvérulent(sable,terre…).
-par strangulation :on recherche la présence de stigmates unguéaux (strangulation a la main)ou sillon cervical(strangulation au lien)
-par submersion :en eau courante,en eau stagnante,dans un récipient,dans les fosses d'aisance.
-par violences crâniennes : coups portés à la tête,projection de la tête contre un plan dur ,entraînant des fractures ou fracas osseux, hémorragie méningée ….ect.
-par blessures mortelles : par objet piquant, tranchant,ou contondant
-par omission volontaire de soins ou d'aliments

IV. EXAMEN DE LA MERE PRESUMEE:

- recherccher les signes d'accouchement récent(montée laiteuse,écoulement lochial,involution utérine).
- L'interrogatoire de la mère sur les circonstances de l'accouchement et les gestes effectués.

NB : L'article 261 du code pénal algérien : réclusion est de 10à20ans pour l'auteur.